

## LETTRÉ POUR LA REALISATION DU COMITE DE PILOTAGE DANS LE CADRE DU PROJET SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – Comité du 13 décembre 2010

### 1 - L'origine du projet :

Les établissements d'hébergement collectif de Personnes âgées dépendantes (EHPAD) reçoivent des personnes désorientées ou qui le deviennent, du fait de leur avancée en âge et/ou leurs pathologies de type Alzheimer ou assimilées.

Du fait de leur déficit cognitif ces personnes sont susceptibles de « fuguer », de sortir de l'établissement et de se perdre. Elles sont exposées à un grand risque de disparition, d'accident, de blessure ou de mort. Devant ce risque réel (plus de 50 disparitions signalées par an dans le département des Bouches-du-Rhône), nous avons réuni une commission chargée d'étudier les moyens de prévenir ces fugues, et, en cas de disparition, de mettre en œuvre aussi rapidement que possible des moyens de recherche adaptés dans l'établissement et hors de la structure.

### 2 – L'ACTION EN COURS

Dans un deuxième temps, nous avons réuni un certain nombre d'établissements EHPAD volontaires afin de préparer une feuille de route pour prévenir les errances et, en cas de disparition, optimiser les procédures d'alerte et de recherche, en étroite coordination avec les services de secours et de sécurité. Dans le cadre de l'expérimentation du dispositif « Alert'errance », des EHPAD sont volontaires pour accepter un audit dans leur établissement destiné à améliorer les conditions de travail du personnel et le service fournit aux pensionnaires.

D'abord individualisé, l'audit sera suivi par une action collective avec ces établissements, aboutissant à des propositions communes afin de mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer les conditions de travail et d'accueil. L'activité professionnelle des salariés (direction, cadres, agents, etc.) est atteinte par la crainte de fugue et de disparition de leurs pensionnaires est cause de stress, voire de burn-out. D'autre part l'errance est un facteur non négligeable de risque de disparition

**La question des risques psychosociaux au travail est un sujet d'importance, car elle génère des coûts non négligeables pour la société.** Aussi, il importe de l'aborder avec toute la lucidité nécessaire et de répondre à la question suivante :

- Quels sont les dysfonctionnements qui ont un impact sur les risques psychosociaux, la santé des personnels et sur le bien-être des résidents.

### 3 - LES RESULTATS ATTENDUS

- **Construire des plans d'action par structure** qui amènent les établissements à passer de l'intention à l'action.
- **Le plan d'action sera réaliste et opérationnel** et apporte des réponses aux enjeux identifiés en matière d'amélioration des conditions de travail /risques et de réduction des « fugues » des résidents.
- **Faciliter la capitalisation des expériences** et participer au transfert de l'outil, dans le cadre du projet.

**4 – L'objectif du comité de pilotage du Lundi 13 Décembre 2010**

- Informer les partenaires de l'avancement du projet et de ses premières analyses.
- Obtenir de la part des participants leurs idées sur la capitalisation du projet.